

- **OBJET** : Procès-verbal de synthèse de fin d'enquête publique.
- **REFERENCES** : Enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique présentée par la SAS Parc Eolien du Bois Merle, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 8 éoliennes et 2 postes de livraison sur les communes de SURIN et CHATAIN. Arrêté préfectoral 2016-DCRLAJ/BUPPE-291 en date du 24.11.2016 Préfecture de la Vienne.
- **PIECES JOINTES** : Copies avis et courriers des registres d'enquête.

A l'attention de Madame HABEGRE, Laura, responsable de projets EDF EN.

Suite à l'arrêté ci-dessus référencé, voici le bilan de l'enquête publique organisée sur les communes de SURIN et CHATAIN (86) du 05 janvier 2017 au 09 février 2017.

- Au cours de mes permanences, j'ai accueilli commune de :
- **SURIN** :
 - 25 personnes
 - 53 courriers adressés à mon nom à la mairie (dont 2 après la date de clôture)
 - 15 avis figurants dans le registre d'enquête.
- **CHATAIN** :
 - 21 personnes
 - 35 courriers adressés à mon nom à la mairie
 - 17 avis figurants dans le registre d'enquête.

Plusieurs associations anti-éoliennes se sont mobilisées au cours de cette enquête. Venues en nombre, dont certaines sont interconnectées, elles ont milité avec beaucoup de présence, tant au niveau des permanences, des courriers remis, que pour la promotion de leurs positions anti-éolien auprès de la population. Elles ont réussi à mobiliser une partie des habitants en leur fournissant des éléments de langage et en déposant de nombreux courriers individuels. Certaines familles ont déposé de multiples courriers (pour chacun des membres d'une même famille). Deux associations ont animé une réunion d'information pour le public le 20 janvier 2017 en soirée à la mairie de Surin.

Les avis et courriers reçus ou déposés sont donc répertoriés de la manière suivante :

Registre mairie SURIN	RS
Registre mairie CHATAIN	RC
Courrier déposé mairie SURIN	CS
Courrier déposé mairie CHATAIN	CC
Pétition déposée mairie SURIN	PS
Pétition déposée mairie CHATAIN	PC

Les courriers et avis n'ont pas été recopiés totalement. Il s'agit d'une synthèse.
Ce tableau est extrait du rapport d'enquête.

N° Enr.	Identité visiteur Commune	Synthèse des observations	N° réponse pétitionnaire
RS 1	M. AUBERT Surin 86	Je suis contre.	
RS 2	M. POWELL Surin 86	Je suis contre l'éolien	
RS 3	Mme POWELL Surin 86	Je suis contre l'éolien	
RS 4	M. CLEMENT Allone 16	Région envahie par les éoliennes, L'étude de dangers est incomplète Distance minimum de 1,5 km recommandée, dangers pour la santé, pour le paysage, perte attraction de la région.	42 – 43 – 44 - 46
RS 5	Mme GURT Sonja Secrétaire association ECC Pleuville 16	Lors de la permanence du 09/01/2017, alors que 9 personnes attendaient dans le bureau de la secrétaire, impossibilité de consulter le dossier. C'est Mme le maire après demande du président de l'association Sonnette d'alarme qui est allée chercher le dossier dans le bureau occupé par le commissaire enquêteur.	34
RS 6	M. GASKIN Surin 86	S'oppose aux éoliennes qui gâchent le paysage.	43
RS 7	Mme GASKIN Surin 86	S'oppose aux éoliennes qui provoquent une tache dans le paysage.	43
RS 8	M. GRIMAUD Damien Surin 86	Favorable au projet sur le plan géographique, écologique et agro- environnemental. Conteste le droit aux opposants venus d'ailleurs de troubler et mettre le désordre ainsi que perturber la sérénité du conseil municipal.	41 – 42 - 44
RS 9	Mme PEIGNAUX Agnes Surin 86	Conseillère municipale de la commune, est favorable à ce projet permettant de produire de l'énergie écologique. Ce projet n'affecte pas la faune et la flore. Le niveau sonore n'est pas réhhibitoire. L'esthétique des éoliennes est préférée aux pylônes de transport d'électricité (Château-Larcher). Les éoliennes font partie du paysage. Déploire également le démarchage à domicile des habitants par des personnes demeurant hors de la commune.	41 – 42 - 43
RS 10	M. POIRIER Thomas Surin 86	La population augmentant, il faut trouver des nouveaux moyens de production d'énergie. Les éoliennes ne détruisent en rien le paysage de la vallée de la Charente. Je préfère des éoliennes qu'une centrale thermique ou nucléaire, c'est moins dangereux. Il faut faire le tri dans les propos tenus par les opposants, certains sont justes intolérables.	45 -

RS 11	Mme MEMIN Claudie Surin 86	Maire de la commune, lorsque le conseil municipal a accepté les études de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien, c'était bien sur sous condition qu'il n'y aurait aucune répercussion sur la vie quotidienne des habitants et leurs activités. Malgré l'engagement du porteur de projet, le schéma proposé actuellement n'est pas compatible avec le fonctionnement de Sud Vienne Aéromodélisme. Je regrette que les dispositions apparemment envisagées n'aient pas été concrétisées avant le début de l'enquête publique. Il serait peut-être bon de revoir l'emplacement des éoliennes proches des villages bien que légalement positionnées.	43 – 44 - 46
RS 12	Mme COWELL Fiona Alloué 16	Présidente de l'association Environnement Confolentais et Charlois J'ai déposé un dossier de 88 pages, une pétition de 51 pages, Copie d'une lettre à Mme la Préfète de la Vienne, aide-mémoire à titre personnel sur l'intermittence de l'énergie éolienne. Marque CS 51	41 – 42 – 43 – 44 – 45 - 46
RS 13	Mme MOTHIRON Frédérique Asnois 86	Remis ce jour 3 courriers, 1 lettre expliquant les raisons de mon désaccord, 1 lettre pour madame CLEMENT exprimant son avis ainsi qu'un courrier de la part de Gilles GASTOU. Marques CS 26 et 28.	
RS 14	M. GASCOIN William Alloué 16	Remis un courrier ce jour expliquant les raisons de mon refus à ce projet. Excès de projets éoliens dans la région provoquant un encerclement généralisé. Perte de valeur de l'immobilier. Précise que l'accord de la défense aérienne a donné un accord pour 175 m et non 185m prévu pour ces éoliennes. Signale qu'EDF est en grande difficulté financière et s'inquiète pour la garantie de démantèlement. Marque CS 30	
RS 15	M. Mme AUDOUARD J-C Surin 86	Il y a suffisamment d'éoliennes qui entraînent une baisse importante sur le foncier.	44
CS 1	M. LE GRELLE Président SAS Vallée des Singes Romagne 86	La vallée des singes accueille 200 000 visiteurs par an dans un paysage ouvert proposant une vue préservée. S'oppose à l'implantation de ces nouvelles éoliennes en raison du nombre de projets validés ou à venir. Demande à préserver la santé et la sécurité de ces primates sensibles aux bruits et aux infrasons. Craint pour le développement (création d'éco-lodges) de son parc de renommée internationale. Ne veut pas d'un champ industriel dans ces paysages ruraux.	41 – 44 - 46
CS 2	Mme GRANIER Blanzay 86	Contre l'implantation d'éoliennes dans son secteur de vie. Crainte de la destruction des paysages. Tous ces projets inquiètent les habitants. L'aspect touristique n'est pas pris en compte. Les élus (Pdt du département et Député) sont indignés du massacre que ce mitage va produire. Comme aucune étude régionale n'a été faite, les investisseurs semblent tenaces. Le nord du département semble épargné par les projets.	43 – 44 - 46
CS 3	M. VOGEL Aaron Savigné 86	Est contre l'installation de ce projet distant de 16 Km de ses gîtes. Serait un désastre pour son activité. Les éoliennes ne sont pas efficaces car trop d'emprunte carbone. Egalement, elles n'arriveront jamais à produire à la demande. L'expansion de ces parcs est purement financière. Fuite des touristes, perte d'activité des commerces, baisse de l'immobilier ainsi que des services liés. Ces machines entraînent une pollution sonore et lumineuse ainsi que nombre d'impacts tant sur les humains que sur la faune sauvage.	41 - 42 - 44 - 45
CS 4	M. Mme BOULANOUAR Saint Coutant 16	Ne sont pas contre l'éolien, mais habitent à environ 1 km de machines. Ils déclarent entendre le bruit par vent d'ouest mais estiment que c'est tolérable par rapport aux habitants de hameaux	42 – 43 - 46

		plus proches (500/600m) qui subissent continuellement ces nuisances sonores qui perturbent leur quotidien. Ils estiment que la distance légale (500m) est très insuffisante. Un minimum de 1000 mètres devrait être la règle. Le projet de ce parc constituerait « un encerclement » avec les autres parcs donnant une véritable saturation du paysage. Ils regrettent l'absence d'étude sur l'effet de cumul de ces parcs en ce qui concerne les nuisances sonores et lumineuses. Egalement, ils dénoncent l'impact sur les paysages et les conséquences sur la biodiversité (faune, migrateurs, etc.). Ils estiment que l'implantation de ces parcs en l'absence de plan d'ensemble cohérent est déraisonnable. Ils demandent un moratoire sur les divers projets éoliens pour le sud vienne. Ils estiment que l'enjeu est immense pour l'avenir et l'équilibre de ces territoires.	
CS 5	Mme MURAIL Asnois 86	Se déclare contre ce parc éolien. Elle estime que cela présente de multiples et graves inconvénients sans être une réponse valable.	41 – 42 – 43 - 44
CS 6	M. LEMERLE Asnois 86	Se déclare contre ce projet. C'est être naïf que de penser que c'est une solution à la transition énergétique. C'est également une imposture financière, technologique, écologique et sanitaire.	45
CS 7	M. THIAUDIERE Alloue 16	Dénonce la multiplication de ces éoliennes détruisant les paysages et qui sont implantées trop près des villages. L'éolien produit faiblement (4 à 5% de l'ensemble, soit 4599 Mw pour la journée du 18.01.2017). Il mentionne le site Eco2mix. Il fait part du fait que l'éolienne N° 8 est implantée à 133m70 de la RD 35, ce qui lui paraît trop près. Il joint à son courrier une coupure de presse du 18/01/2017 indiquant la rupture d'une pale d'une éolienne à Nurlu (80). Il précise que ce parc est implanté sur une zone de migration (heurts possibles). Il s'interroge également sur l'immobilier à proximité.	42 – 45 - 46
CS 8	Mme BOUTY Poitiers et Surin	Se déclare contre ce projet. Ne veut pas vivre dans une forêt d'éoliennes. Se positionne contre le déplacement de la base d'aéromodélisme dans une autre commune car c'est un élément attirant des visiteurs entre autres pour ses gîtes. Après s'être penchée sur les études d'impact, elle considère qu'elles ne sont ni objectives ni impartiales et donne des exemples :- sur l'avifaune nicheuse, sur les flux migrateurs et les chiroptères. Egalement le même constat est établi pour les effets cumulés.	41 – 44 - 46 -
CS 9	Mme GOURSAUD Annie Nieuil 16	Ces machines dénaturent le paysage, et détruisent la faune et la flore. Se trouve à 5 km de l'étang de Combourg qui est une zone classée de protection spéciale. L'étude d'impact précise un risque fort de destruction des chiroptères car ne respecte pas les distances avec les lisières et bois selon le SRE. Le bridage n'est pas un argument convaincant. Les habitations seront dévalorisées et cela deviendra un enfer pour les habitants (infrasons, bruit, effet stroboscopique). La région va perdre son intérêt pour le tourisme vert et les randonnées. Production intermittente qui ne remplacera jamais le nucléaire.	41 – 42 - 43 – 44 - 45
CS 10	M. LEONARD Yvon Nieuil 16	Encerclement des villages par une multitude de parc. Destruction des espèces protégées inévitable. L'éolien est improductif, intermittent et couteux. Incertitude sur la manne financière pour les communes. La vie des habitants sera impactée par le bruit et les infrasons.	41 – 42 -43 - 45
CS 11	M. PUYGRENIER Marcel Saulgond 16	Fournit une explication sur la production éolienne entre le 01/12/2017 et le 25/01/2017 avec graphique (Eco2mix). Démontre que l'électricité ne se stocke pas, que l'électricité éolienne est	41 -42 – 43 - 44 - 45

		intermittente sur des périodes aléatoires sans tenir compte de la demande. Demande également au promoteur de lui fournir les courbes de production de ses parcs au pas de ¼ heure. Constate la différence de charge entre plusieurs parc éoliens (jusqu'à 50% de différence). Habitant à 1700m d'éoliennes, se plaint d'acouphènes. Pense que les éoliennes peuvent être responsables d'autres symptômes (insomnies, maux de tête, vertige, cauchemars, etc...) selon diverses études étrangères. Demande que le principe de précaution soit appliqué. Fait référence également à divers témoignages (médecin, voisins) de parcs éoliens. Reprend une étude effectuée au Portugal sur les VAD jusqu'aux références d'un jugement (Portugal) ordonnant le démantèlement d'un parc éolien. N'accepte pas le principe du bridage et doute de l'efficacité des « peignes ». Les riverains n'ont pas la possibilité de contrôler le bruit et de prouver qu'ils sont gênés. Les aérogénérateurs en vieillissant feront plus de bruit. Fait référence aux déclarations des politiques. Demande une distance de 1000m d'éloignement des habitations. Fait part des nuisances (effet stroboscopique, flash lumineux, ondes électromagnétiques, etc..). Dévalorisation de l'immobilier et fuite des habitants. Présence de nombreux monuments historiques. Impact sur le tourisme. Les études d'impact ne traduisent pas la réalité pour ces machines de très grande hauteur. Impact sur le paysage. Impact sur les élevages et la production de lait. Les montages financiers ne sont pas cohérents et les sommes provisionnées ne sont pas suffisantes. Pourquoi louer cher les terrains agricoles. Mortalité élevée des chiroptères, confirmée par les riverains de parc éolien. Les recettes attendues sont peu intéressantes. Il est nécessaire de faire fonctionner des centrales thermiques pour pallier l'absence de vent. L'électricité éolienne perturbe notre alimentation électrique et accroît la volatilité des prix. Sont joints 19 feuillets précisant la source des arguments développés.	
CS 12	Mme LEONARD Annie NIEUIL 16	Membre actif de Charente Limousine Environnement s'interroge sur les chiffres de production avancés. Ne comprend pas pourquoi le type d'éolienne n'est pas précisé dans le dossier. Demande les garanties financières du porteur de projet, mais qu'en sera-t-il pour les propriétaires et les communes. Le montant de 50000€ pour le démantèlement est dérisoire. Distance de 500 m pour les habitations trop faible (infrasons, bruit, ombres, etc..). Déplacement de la piste aéromodélisme. Qui voudra faire de la randonnée sous les éoliennes. Distance avec les routes insuffisantes. Les éoliennes sont trop près des lisières et seront des hachoirs à oiseaux et chiroptères. Les photomontages sont trompeurs.	41 – 42 – 43 - 44 - 45 - 46
CS 13	Mme BRUNET Lucette Blanzay 86	Implantation de 5 turbines et 1 poste de livraison. Concernée par l'envahissement de tous ces parcs. Apporte des nuisances (vibrations, bruit, ondes, dévalorisation patrimoine, etc..). N'apporte pas d'emploi dans les campagnes déjà désertées. Des éoliennes profitant à quelques bénéficiaires.	42 – 43 – 44 - 45
CS 14	Mme BRUNET Claudine Blanzay 86	Copié collé du courrier ci-dessus.	
CS 15	M. BRUNET Hervé Blanzay 86	Copié collé du courrier ci-dessus.	
CS 16	M. DUPUIS Rémi	Membre de l'APEPCA manifeste son opposition au projet. Constate	41 – 42 – 43 -

	Sevres- Anxaumont 86	le projet de plus de 400 éoliennes qui sera une atteinte au tourisme. Ce projet perturbe l'équilibre et la bonne entente villageoise. Actif dans la valorisation des chemins de randonnées conteste les mentions figurant dans l'étude d'impact (Asnois, Beauregard..). Les études ont été faites avec légèreté ne prenant pas en compte diverses espèces. Contesté également les chiffres sur les migrateurs et l'avifaune présente. S'interroge sur le retour financier pour les communes et les opérations de démantèlement.	45 - 46
CS 17	Mme McCLEMENTS Roberta Alloué 16	Opposée au projet	
CS 18	Mme FORGERIT Marie-Pierre Saulgond 16	Habite à 1500 m d'un parc éolien. Les éoliennes défigurent le paysage et impactent le prix de l'immobilier. C'est incompatible avec le tourisme. Les riverains se plaignent de nuisances (bruit, flashes, infrasons, etc..). Energie intermittente. Région peu ventée.	42 – 44 - 45
CS 19	M. LANDROT Marc Charroux 86	Les montages photos ne reflètent pas la réalité pour ces machines implantées sur les lignes de crête, visibles de loin. Impact visuel important la nuit. Impact sur le tourisme et l'immobilier. Crainte pour les néo arrivants étrangers. Prix de location du terrain aberrant. La population ne veut pas payer la CSPE pour de l'énergie intermittente.	43 - 44 – 45 - 46
CS 20	Mme GUILLOEAU SCHIFFER Christine Surin 86	Trois éoliennes vont être implantées entre 550 et 600m du domicile de ma famille Ld le peu. J'ai pu photographier deux plans d'orchidées (à déterminer) au bord du chemin menant à l'E4. Peu de sérieux dans l'étude d'impact sur la flore qui ne dit rien de la zone. J'ai peur que l'on dénature les lieux. S'inquiète de la valeur de l'immobilier. Trop de projets dans la région. Plusieurs centaines dans un rayon de 40 Km.	41 - 42 – 44 - 46
CS 21	Mme DE CHAMBON Diana	Altération du cadre de vie des habitants. Impact sur le tourisme, l'économie locale, présence d'étranger investissant dans la région. Dévaluation de l'immobilier, donc fuite des acheteurs. Impact sur la santé humaine et des animaux, reconnu par les professionnels de santé. Pollution du sol par les milliers de tonnes de béton, ce, de manière irréversible.	41 – 42 - 44 -
CS 22	M. DETRAIN Charles St-Laurent de Ceris 16	L'implantation d'éoliennes doit faire l'objet d'une large concertation citoyenne pour en expliquer les enjeux. Ces machines installées dans le bocage vont porter atteinte à la faune et engendrer des nuisances sonores et visuelles. S'interroge sur la rentabilité des éoliennes ayant un plan de charge de 20 % environ en raison du peu de vent sur la région. Les promoteurs bénéficient d'aides au frais du contribuable, dénoncé par la Cour des Comptes. La population va subir un impact psychologique avec l'effet d'encerclement lié au nombre de projets. Modifications du bocage et du cadre de vie des habitants.	41 – 43 - 44 - 45
CS 23	SUD VIENNE AEROMODELISME Surin 86	Plateforme d'aéromodélisme depuis 2006 à Surin, nous sommes menacés par le projet d'implantation du parc éolien. Nous ne nous prononçons aucunement sur ce dossier, mais ne sommes pas opposés à un transfert de notre terrain pour pouvoir continuer notre activité. Nous sommes en cours de discussion avec le porteur de projet et devons normalement finaliser un accord de déplacement à la charge d'EDF. Ce transfert est demandé, car quel que soit le nombre d'éoliennes construites, il ressortira une gêne pour notre activité. Tous les ans, nous organisons une épreuve du championnat de France et notre club est reconnu. Nous demandons de considérer	46

		le transfert de notre activité comme préalable indispensable à toute construction et d'exploitation d'éolienne.	
CS 24	Mme BOUTANT Annick St-Laurent de Céris 16	S'oppose aux éoliennes en raison de la protection des eaux et sources, biodiversité des espaces naturels zones humides et boisées, du saccage des paysages, de la pollution visuelle de ces gigantesques machines, du nombre de projets, des impacts sur la santé. S'oppose également en raison du peu de production d'énergie, de la dévaluation des biens, des promesses de retombées financières.	41 – 42 – 43- 44 -45
CS 25	Mme DETRAIN Arlette St-Laurent de Céris 16	S'oppose au projet de Surin car il menace : la santé des riverains, le paysage bocager, l'avifaune, nos valeurs agricoles et touristiques, notre patrimoine et notre incapacité prochaine à honorer nos factures d'électricité. Refuse également la densification éolienne, la baisse de l'immobilier, la pollution visuelle et un fonctionnement limité 20% du temps. Veux protéger la faune. N'a pas été correctement informée sur les enjeux des éoliennes et des retombées financières officiellement erronées.	41 – 42 – 43 44 – 45 - 46
CS 26	Mme CLEMENT Thérèse Asnois 86	Refuse le projet car entourée de gigantesques moulins à vent. Veut passer une retraite tranquille. S'inquiète pour les vols d'oiseaux migrateurs qui donnent vie à la poésie de nos paysages. Le ressenti va plutôt vers une désertification du territoire. Ne veut pas de l'aggravation du déclin de sa région.	41 – 42 – 43 - 44
CS 27	Mme MOTHIRON Frédérique Asnois 86	S'oppose au projet en raison de tous les efforts accomplis par les collectivités pour rendre agréable la région (tourisme, habitat activités...). Ne comprend pas l'implantation de toutes ces machines de plus en plus grandes, quel est l'intérêt général. S'inquiète du devenir des machines en fin d'exploitation (responsabilité) et de l'impact sur la faune, les migrateurs, la flore. La proximité des habitations, les nuisances pour les habitants (bruit, infrasons, lumières etc...) et pathologies éventuelles liées à l'éolien. Impact sur l'immobilier.	41 – 42 – 43 44 - 46
CS 28	M. GASTOU Gilles Asnois 86	En préambule, fait part de la colère montante et pour longtemps des habitants face à ces projets. Pose des question pour la gestion de cette enquête par le CE : Absence de l'avis de l'Autorité Environnementale, Situation de prise illégale d'intérêt pour ce projet (propriétaire, exploitants, élus), tous documents figurants au dossier. Demande aux instances pénales et administratives d'enquêter de toute urgence et de prévenir Mme la Préfète si de tels faits étaient avérés. Il s'interroge sur les conditions de location des terrains ainsi que la responsabilité des propriétaires. Fait état également de l'autorisation du Ministère de la Défense pour une autorisation limitée à 175m et non 185m prévu. <u>Spécificités locales</u> : Après avoir fait un descriptif de l'ambiance locale, demande à ce que les patrimoines historiques, architecturaux et paysagers de Charroux et de la vallée de la Charente soient préservés. Il reprend point par point (11) chaque élément que ce projet impacterait selon lui : Hauteur des éoliennes, Co-visibilités, AVAP à Charroux, promoteurs peu scrupuleux, développement du tourisme, économique. Fait état des photomontages qui ne reflètent pas la vérité (Les Villanières, Charroux, Beauregard, vallée de la Charente). <u>Principes généraux</u> : Ce projet n'apporte aucun résultat positif pour la Nation du point de vue écologique. Etablit une démonstration sur les objectifs du gouvernement en matière de transition énergétique.	42 - 43 - 44 – 45 - 46

		<p>Démontre que les éoliennes ne rentrent pas dans ce cadre et qu'il est difficile de gérer cette production qui a un coût pour la collectivité. Il développe en six points qu'il faut arrêter cette invasion : Le gouvernement ne dit pas tout a/s du nucléaire, Présence d'une centrale nucléaire à 50 Km, le Civraisien a déjà 12 éoliennes, Nous avons la peste (nucléaire) et maintenant le choléra (éoliennes). Les élus et représentants, l'exécutif doivent gérer la nation dans l'intérêt général et non seulement pour les spéculateurs et quelques ayatollahs d'une religion écologique mal comprise et extrémiste.</p> <p>Les arguments de politique nationale et d'objectif de réduction des émissions de GES sont fallacieux en ce qui concerne l'éolien et ne peuvent justifier de détruire l'avenir du pays Civraisien en huit points :</p> <p>L'éolien est une énergie faussement renouvelable car intermittente. Tous les experts s'accordent pour reconnaître que l'éolien ne réduit pas les GES. Cette production augmente le prix car des investissements sont nécessaires pour réguler les réseaux. Il faut protéger les zones avec une vision globale (Unesco, Mont St Michel, Notre Dame de Paris). La France émet six fois moins de GES que l'Allemagne. Nous pouvons protéger nos sites de ces éoliennes. Demande une approche globale pour le dépôt de demande lié à l'autorisation unique (tous les projets en cours ne sont pas pris en compte).</p>	
CS 29	A.D.P.E.B. Blanzay 86	<p>Contre ce projet :</p> <p>Multiplication de projets autour de Civray. Pas de réflexion au préalable au sein de la communauté de communes. Campagnes sacrifiées, Plus de tranquillité du terroir, fuite des touristes impactant l'économie locale. Qui voudra s'installer dans cette région. Dévaluation de l'immobilier (plusieurs références de jugement Tribunaux et assurance). Une forte communauté d'anglophones est installée localement. Sont choqués de l'implantation massive des éoliennes. Destruction du paysage et saturation visuelle et émet des doutes sur les capacités de masquer la visibilité des machines par les haies. Les projets entraînent la division de la population. Les photomontages ne reflètent pas la réalité. La provision de 50000€ est insuffisante. Les éoliennes sont implantées trop proches des habitations. Elles ne produisent que peu d'électricité et ne sont pas rentables. Les aérogénérateurs sont nuisibles pour la santé (lumières, bruit, effet stroboscopique etc...).</p> <p>Certains élus de la Vienne ont déclarés publiquement une certaine opposition à l'éolien (coupures de presse, courriers divers 13 feuillets). Beaucoup d'habitants ont le sentiment que les choses se font dans leur dos sans y être associés.</p>	41 – 42 – 43 44 – 45 - 46
CS 30	M. GASCOIN William Alloué 16	<p>La région du Charlois investit dans la mise en valeur de son patrimoine bâti, pour développer le tourisme et attirer de nouveaux résidents. L'éolien saccage le paysage. Les documents présentés par le porteur de projet sont complexes et démontrent que ces machines écrasent les hameaux. Ce projet est trop près de la Charente dans un secteur « très contraint » avec une biodiversité très riche. Un parc éolien distant de huit kilomètres de mon domicile me gêne la vue. Il y a beaucoup trop de projets (plus de 100 éoliennes). C'est inadmissible. Je suis venu habiter au calme, et toutes ces machines avec le balisage rouge et le bruit vont porter</p>	42 – 43 – 44 - 45

		atteinte à ma santé. Ces parcs vont faire fuir les habitants et tout un pan de la société va s'écrouler. Le CNPE de Civaux produit assez d'électricité pour la région. L'éolien est une énergie intermittente obligeant à faire fonctionner des centrales thermiques. La fermeture des centrales nucléaire n'est pas d'actualité. La France a un attrait touristique par sa richesse et sa beauté des paysages. <u>NB</u> : Courrier déposé par l'ADPEB.	
CS 31	Mme RAUCHS IDELOT Anne Blanzay 86	Déplore le déploiement anarchique des parcs éoliens sans concertation. Je suis venue habiter en campagne pour voir les arbres, pas des éoliennes. Parc trop près des habitations. Emet des interrogations sur le devenir du parc dans le futur, entre autres en ce qui concerne le démantèlement. N'est pas contre le progrès, mais demande un peu plus de concertation.	42 - 43 - 46
CS 32	M. IDELOT Fabrice Blanzay 86	Le Civraisien accueille déjà beaucoup de parcs éoliens. Pointe l'absence de l'avis de l'Autorité Environnementale. La prévision de production semble assez fantaisiste. La manne pour les communes est bien modeste. L'impact visuel n'est pas anodin, on se croit à Las Vegas. La dépréciation immobilière est bien réelle. Nous devons payer la CSPE et avoir une dégradation de notre cadre de vie. Désire que l'activité d'aéromodélisme soit conservée. <u>NB</u> : Courrier déposé par l'ADPEB.	42 - 43 - 45 - 46
CS 33	M. SERVANT Laurent Blanzay 86	S'oppose au projet. Trouve anormal qu'il n'y ait pas d'avis de l'A.E. Le droit est bafoué. L'étude d'impact n'étudie pas le phénomène d'encercllement. Il s'agit d'une prolifération anarchique sans cohérence. Impact sur le patrimoine, proximité des habitations. Explique que l'étude d'impact sur le paysage ne reflète pas la réalité. Reste dubitatif sur les mesures annoncées pour protéger la biodiversité (bridage). N'a pas trouvé l'étude sur le bruit généré par les éoliennes en précisant que le bruit généré est de l'ordre de 100dB.	41 - 43 - 44
CS 34	M. Mme BEALU JJ Blanzay 86	Emet des réserves sur les impacts sur la santé, la faune et la flore. Fait état du rapport de l'académie de médecine. Estime qu'une implantation massive d'éoliennes sera dommageable pour l'aérodrome de Couhé et l'aéromodélisme de Surin. Toutes ces éoliennes empêcheront de voler pour les membres de l'aéroclub dont fait partie son mari. S'inquiète des mesures de co-visibilité ainsi que le balisage aérien (lumières rouges) <u>NB</u> : Courrier déposé par l'ADPEB.	41 - 42 -43 - 44
CS 35	M. ARCHIMBAULT Jean-Luc VENT FUNESTE Genouillé 86	Président de l'association Vent Funeste fait part de ses constatations. Alors que deux enquêtes ont lieu (Surin - Châtain et Genouillé) pour l'implantation de 13 éoliennes au total, s'est rendu compte en rencontrant la population que celle-ci n'était pas ou peu informée. Il regrette le non déplacement de la population lorsque les promoteurs ont présenté leurs projets, mais également la position des élus locaux qui n'ont pas fait de réunion d'information sur la procédure particulière d'implantation des éoliennes. Fait état d'une concentration de projets pour la région et s'interroge à qui cela profite. Revendique que l'implantation des éoliennes se fait sur des espaces collectifs qui appartiennent à tout le monde. Cela impacte le paysage et la beauté des sites, le tourisme, la culture historique, etc..).	43 - 44 - 45 - 46
CS 36	Mme ARCHIMBAULT Annette	Se sent concernée par tous les projets d'implantation de parcs éoliens et s'inquiète des impacts que cela peut générer au niveau des paysages et pour l'être humain dans son cadre de vie. Est	42 - 43 - 44 45 - 46

	Genouillé 86	perplexe quant aux moyens mis en place pour le démantèlement. Remplacer le CNPE de Civaux par 6000 éoliennes est-ce possible ? Fait état d'une population étrangère venue s'installer dans la région pour son cadre de vie. L'éolien n'est pas rentable (20 à 25 % du temps) qu'il faut suppléer par des centrales thermiques. Il faut des projets qui préservent la nature et le bâti existant.	
CS 37	Mme BEALU Alexandrine Blanzay 86	Membre du conseil municipal de Blanzay, refuse l'implantation de ce parc. Les causes en sont multiples : Impact par les lumières du balisage, violation de la Convention Européenne du Paysage et de la Convention d'Aarhus car ce sont des territoires emblématiques. L'impact sur la faune et la flore n'est plus à démontrer en particulier les infrasons qui tuent les chiroptères et perturbent d'autres animaux tels que hiboux ou chouettes. On ne peut pas masquer des éoliennes par des arbres ou bosquets. Le parc de St Macoux produit de l'énergie pour deux fois la population locale. Pourquoi en faire un autre. Trop de parcs aux alentours défigureront le paysage et la qualité de vie des habitants. Nous ne voyons que des éoliennes posées anarchiquement dans nos villages composés de chefs-d'œuvres historiques. C'est l'enrichissement des promoteurs qui n'amènera que conflits et aucune garantie pour la collectivité. Joint un article du Nouvel Obs de juin 2013 dénonçant l'éolien.	41 -42 – 43 – 44 -45
CS 38	M. DiCK James Genouillé 86	S'oppose au projet en raison des problèmes de bruit, flashes, etc... et de la présence d'un couple de Buzard cendré sur la commune de Genouillé, proche du projet (étude en 2105 par CERA pour le projet Abowind).	41 - 42
CS 39	Mme BOIREAU Karelle Genouillé 86	Tailleur de pierre et sculptrice, est sensibilisée à la richesse du patrimoine. Après avoir consulté l'étude d'impact, constate l'effet d'encercllement de tous ces projets. Fait part des risques sanitaires liés aux infrasons (acouphènes, irritabilité, dépression, maux de tête, mémoire, etc..) après consultation d'études scientifiques et demande que le principe de précaution soit appliqué. S'interroge de l'impact sur le paysage et du développement (tourisme, bâti, population étrangère, valeur de l'immobilier). Ce projet ne sert que les intérêts financiers de promoteurs et non la population.	42 – 43 – 44 - 45
CS 40	M. DEMAIL, J- Claude Surin 86	Fait part des menaces sur la santé, des nuisances sonores, sur les paysages et sur la facture d'électricité que ce projet entrainera.	42 – 43 – 44 - 45
CS 41	M. Mme DEMAIL Kim Surin 86	Estiment qu'il y a trop de parcs éoliens dans la région. Impacts sur le paysage, la vue et machines trop proches des villages Le Peu et Châtain. Cela aura un impact sur le tourisme. Baisse de l'immobilier et de nos propriétés. Nous aurons des nuisances sonores. S'inquiètent également sur le passage des flux migratoires des oiseaux.	41 – 42 – 43 - 44
CS 42	M. Mme COOK John Surin 86	Habitant le Peu, les machines sont trop proches de notre habitation et impacterait la vue et les paysages. Cela aura un effet négatif sur la valeur de l'immobilier.	42 - 44
CS 43	M. Mme PITT Adam Surin 86	Les éoliennes sont trop proches de nos habitations. Cela aura un impact négatif sur la vue, les paysages ainsi que sur la valeur de l'immobilier. Ces machines sont dangereuses pour la faune (collisions). Elles entraineront une gêne à cause du bruit car l'endroit est préservé et calme. Demande à avoir une diminution de la facture d'électricité à hauteur du préjudice subi en cas de réalisation de ce parc.	41 - 42 – 43 - 44
CS 44	M. Mme HALE	Ce parc aura un impact très préjudiciable sur le paysage. Ne sont pas	43 - 45

	John Surin 86	contre les énergies renouvelables mais dans un emplacement plus approprié. Préféreraient mettre l'accent sur l'énergie solaire.	
CS 45	M. DUPUY Pascal Surin 86	Est pour l'éolien et ce parc en particulier. C'est être moins dépendant de l'énergie nucléaire. Rappelle qu'au début du 20 ^e siècle, le paysage s'est transformé avec l'installation des lignes électriques avec ses poteaux. Rappelle également la peur qu'entraîne toute nouvelle implantation (refus que l'adduction d'eau passe sur les terres en raison de risque d'inondation par le maire de l'époque). Il faut arrêter de dire que c'est mieux chez le voisin.	43 – 44 - 45
CS 46	M. RIFFAULT Patrick Blanzay 86	Est contre tout projet éolien. Fait part des impacts sur l'immobilier, sur la faune en raison des infrasons ainsi que sur l'être humain (fait référence au parc de Romagne), sur la faune ailée. Craint une pollution pour les sols (huile dans les machines). Fait état des problèmes de réception internet qui est incompatible avec la présence d'éoliennes. Met en cause le comportement des promoteurs et les édiles face à tous ces projets.	41 – 42 – 43 - 44
CS 47	M. PINGAUD Claude Surin 86	Est favorable au projet éolien sur la commune.	
CS 48	M. POIRIER Bruno Mme MOREAU Maryline Surin 86	Sont favorables à ce projet. C'est une énergie naturelle d'avenir qui ne pollue pas. Favorables aux retombées économiques que cela engendrera.	45 - 46
CS 49	Habitante d'une commune voisine	Est contre ce nouveau projet éolien. Les campagnes ressemblent à des sapins de Noël. Jusqu'ici, la paix régnait entre les citoyens. Dans leurs ailes, ses monstres attisent le feu et les paroles.	43 - 44
CS 50	Pétition contre les parcs Genouillé et Surin Chatain	Pétition destinée au préfet contre les parcs éoliens de Châtain-Surin et Genouillé comportant 42 signatures, sans autre mention. Marque PS 1	
CS 51	ENVIRONNEMENT CONFOLENTAIS ET CHARLOIS Pleuville 16 Représentée par sa présidente Mme COWELL Fiona	A la dernière permanence soit le 09/02/2017, la Présidente de l'association accompagnée de sa secrétaire ont déposé un volumineux dossier de constat et remarques concernant le projet parc éolien « Bois Merle ». En préambule, il est fait rappel d'un extrait de la Charte de l'Environnement de 2005. Ensuite, une reprise point par point de l'étude d'impact. En résumé, cette association constate: <ul style="list-style-type: none"> - Les études environnementales, trop techniques, ne peuvent être comprises par tous et font état d'incohérence. - Ce parc est situé trop près des habitations. La grande hauteur des machines écraseraient les hameaux proches et défigureraient les bourgs de Surin et Châtain. - Cette implantation affecterait gravement les paysages sur la vallée de la Charente et les hameaux exposés sur les coteaux. - Il amplifierait les effets cumulés potentiels avec les autres parcs prévus (saturation visuelle et effets lumineux nocturnes). - Il représenterait des risques importants pour les chiroptères. Les directives Eurobats ne sont pas respectées. - Ce parc représenterait des risques pour la santé des riverains, risques occultés par les sociétés d'études. - Il serait dangereux pour les oiseaux, notamment les rapaces, les grues cendrées et les hirondelles. - Il n'apporterait pas de réponse efficace au réchauffement 	41 – 42 – 43 44 – 45 - 46

		<p>climatique ni aux économies d'énergies.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'apporterait aucun intérêt d'un point de vue touristique pour la région. - Il serait situé trop près du fleuve Charente et du Cibiou. - Il est regrettable que le dossier ne comporte pas l'avis éclairé de l'AE sur ce projet. - Les habitants des communes compris dans un rayon de 6 km n'ont pas pris part au processus de décision (convention d'Aarhus du 15/6/98). - Ce projet n'est pas d'utilité publique ni indispensable à l'intérêt général. - Ce projet s'il se réalise portera atteinte au droit de vivre dans un environnement respectueux de la santé selon l'article 1^{er} de la Charte de l'Environnement. <p>Ce dossier est accompagné d'annexes, articles de presse, devis, avis médicaux, études sur l'impact de l'éolien, clichés, montages photographiques ainsi qu'une pétition comportant 952 signatures contre les projets éoliens dans le Charlois et le Confolentais.</p> <p>Egalement, plusieurs feuillets traitant de la problématique éolienne (extrait articles, internet) en Allemagne et en France.</p> <p>Une copie du courrier du 30/01/2017 de cette association adressée à Mme la Préfète de la Vienne dont une copie est destinée au commissaire enquêteur traitant de l'absence de l'avis de l'Autorité Environnementale dans ce dossier. Marque PS 2</p>	
CS 52	Mme SOULIE Anne St-Christophe 16	<p>Courrier de 4 pages arrivé à la mairie de Surin le 10 février 2017 après la date de clôture de l'enquête.</p> <p>Non pris en compte.</p>	
CS 53	Mme LATASTE Corinne St-Christophe 16	<p>Courrier 1 page arrivé à la mairie de Surin le 10 février 2017, après la date de clôture de l'enquête.</p> <p>Non pris en compte.</p>	
RC 1	Mme VILLENEUVE Jeanne Châtain 86	Je regrette que le point de vue « Les Villanières » n'ait pas fait l'objet d'un photomontage. Châtain est un des rares villages bordant la Charente disposé sur une colline.	46
RC 2	M. TROMAS, Patrice Châtain 86	Déplore qu'un tel projet puisse voir le jour. Les éoliennes vont défigurer le panorama de l'église. Elles auraient pu être mises ailleurs sur la commune. Comprends l'amertume de la communauté Anglaise ayant investi de l'argent pour réhabiliter le bâti qui était voué à la ruine.	43 – 44 -
RC 3	Mme GURT Sonja Secrétaire association ECC Pleuville 16	J'ai déposé deux lettres à M. le commissaire enquêteur. Marques CC1 et CC2.	
RC 4	M. DE LAFOND Nicolas (Sonnette d'alarme) Valence 16	Je suis totalement opposé au projet éolien de Surin et Châtain. Saturation visuelle pour une région déjà pleine d'éoliennes. Je vais présenter un courrier argumenté et détaillé en mon nom et au nom des sympathisants et membres de l'association Sonnette d'Alarme.	43 -
RC 5	Signé sans nom	Eoliennes d'un rendement nul et gêne pour tout.	45
RC 6	Mme FOURNIER Anita Châtain 86	Je suis d'accord avec le projet mais désire que les habitants des communes d'implantation bénéficient en direct de l'énergie produite. Il faut avoir une consommation raisonnée de l'électricité.	45
RC 7	Mme BOUTY	Pas d'accord avec ce projet en raison de la multiplication de ceux-ci. Eoliennes très hautes visibles de loin. Acteur du tourisme rural je suis totalement opposée.	42 – 43 - 44

RC 8	Mme GUILLOTEAU SCHIFFER C. Surin 86	Opposée au projet. Un peu d'éolien pourquoi pas. Tous ces projets dépassent l'entendement.	46
RC 9	M. PIEUS J-Paul	Je suis contre ce projet, moche, qui casse le paysage que j'ai depuis ma chambre et SAM. Ce n'est pas une vie. Marque CC8	42 - 44
RC 10	Sans nom Châtain 86	Je m'oppose aux éoliennes.	
RC 11	M. PILLING Châtain 86	Je m'oppose aux éoliennes.	
RC 12	M. Mme HARDY Daniel	Pollution visuelle et sonore. Impacts sur le tourisme et les habitations. Etudes insuffisantes sur les impacts des infrasons.	42 - 44
RC 13	M. COOTE Alan Chatain 86	Je m'oppose aux éoliennes.	
RC 14	M. PROSZEUCK Jean-Marie Châtain 86	Je m'oppose aux éoliennes. Marque CC 13	
RC 15	Mme BILLAUD Donate Châtain 86	Pas d'avis écrit dans le registre. Marque CC 12	
RC 16	M. DE LAFOND Nicolas (Sonnette d'alarme) Valence 16	Profite de la présence du CE pour échanger et écrire ce commentaire. Je souligne que le non accès permanent aux différents dossiers ne me semble pas conforme lors de la conduite d'une enquête publique. Est opposé à ce projet car la région a déjà atteint la puissance prévue (525 MW) par le SRE page 79. Non à l'encerclement et à la saturation visuelle. Marque RC 4	43 - 46
RC 17	M. GAUTHIER Serge Saint Laurent de Céris 16	Page 177 de l'étude écologique, l'éloignement de certaines éoliennes ne respectent pas les préconisations EUROBATS (200m) car situées à 130, 115, 110, 105 mètres. Les chiroptères seront victimes de BAROTRAUMATISMES et de PERCUSSIONS. Marques CC 26 et CC 28	41
CC 1	Mme GURT Sonja Pleville 16	Il faut conserver le paysage et la nature, biens communs chargés d'histoire. Machines non économiques et non écologiques. Trop de parcs éoliens dans la région. Distances trop faible avec les habitations. Cadre de vie détruit et souffrance de la population (bruit, lumières). Biodiversité impactée. Photomontages tronqués. Perte de valeur de l'immobilier entraînant désertification. Les Allemands ont beaucoup de machines et sont les plus grands pollueurs d'Europe. Il faut trouver des énergies renouvelables qui le soient vraiment. Marque RC 3	41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46
CC 2	M. GURT Markus Pleville 16	Les éoliennes sont néfastes pour la santé des humains et des animaux selon de nombreux témoignages. Il y a trop de parcs installés. La région a atteint son objectif de MW. Energie intermittente non rentable, perte sur les réseaux. Distance habitations de 500m trop faible. Propos du ministre de l'environnement préconisant 1000m. Marque RC 3	41 - 42 - 45 - 46
CC 3	M. ROBERT DE SAINT VICTOR Jazeneuil 86	Après étude des résumés non-techniques (impact et danger sur site Préfecture) apporte des avis sur l'argumentaire développé par le porteur de projet. Emet des craintes sur les risques des nuisances sonores (bruit, vibrations, infrasons), distance des habitations. Fait état que dans plusieurs pays, les nouveaux projets terrestres sont interdits voire arrêtés pour ceux en activité et pour certains une distance minimale	42 - 45 - 46

		de 2000m (US). Il s'agirait d'une étude récente à la demande du canton de Vaud (CH). C'est le consommateur qui finance cette filière qui s'apparente à une « escroquerie ». Temps de fonctionnement limité. Dispositif d'entraînement électrique lors absence de vent. Impacts sur l'immobilier, le tourisme, saturation des projets. Danger en cas de bris de pales.	
CC 4	M. Mme COWELL Adrian et Fiona Alloué 16	Saccage du paysage dans un endroit particulièrement pittoresque. EDF utilise des éléments « pernicious » pour définir et justifier l'implantation d'éoliennes. Les parc éoliens implantés à proximité sont visibles et perturbent les environs sur une très grande circonférence. S'agissant d'une énergie intermittente, les éoliennes produisent peu et sont à l'origine de la mise en marche des centrales à combustible fossile (voir l'Allemagne).	43 – 45 - 46
CC 5	M. Mme WHITE Paul et Victoria Châtain 86	Apprécient le paysage et le naturel de la région pour s'y être installé depuis plusieurs années. Il s'agit d'une pollution visuelle. Ils sont préoccupés, car diagnostiqué « Hyper Electro Sensible ».	42 - 43
CC 6	M. LABUSSIÈRE Jean-Marie Benest 16	Ce projet n'est pas compatible avec l'intérêt général. Energie intermittente obligeant le recours aux énergies fossiles. Multitude de projets dans la région avec oubli de certains parcs situés en Charente. Il s'agit d'une région relativement pauvre et dépeuplée qui ne doit son attrait qu'à son paysage et ses monuments historiques incompatibles avec ce type d'implantation. Cela fera fuir certains habitants sans en attirer de nouveaux. Fait remarquer que quatre éoliennes sont implantées au pied de chemins de randonnée. Ne veut pas que cette région soit « massacrée » de manière durable et pourvoir continuer à vivre sereinement. Il joint à ce courrier un extrait des conclusions du rapport d'enquête pour le projet éolien du Vigeant (86)	43 - 45
CC 7	Association LE BIEN ETRE A CHATEAU GARNIER 86	Cette association fait état d'un patrimoine particulièrement riche pour cette région. Egalement, il s'agit d'une terre de tradition, d'un territoire riche tant pour la biodiversité que pour le paysage. Fait part de la nocivité des infrasons engendrant divers troubles (acouphène, sommeil, irritabilité, stress, dépression, nausée, vertige, etc.). D'autres alternatives existent pour la production d'énergie propre « les réacteurs nucléaires à sels fondus ».	42 - 43 - 45
CC 8	M. Mme PIEUS Jean-Paul Châtain 86	S'opposent à l'implantation de ce projet, car distant de 800m. Se disent invalides et malades, ils veulent finir leurs vieux jours, sans avoir la vue gâchée par les machines. Ils demandent que si le projet aboutit, le porteur de projet rachète leur maison (100 000€). Ont joint à leur courrier un photomontage avec la présence des éoliennes. Marque RC 9	42 – 43 - 46
CC 9	M. Mme LUDLOW Jean St Laurent de Céris 16	Opposés aux éoliennes car destruction du paysage. Impossibilité de vendre et baisse de l'immobilier. Moins de travail pour les commerces. La production électrique n'est pas rentable. Font part des impacts sur la santé et de symptômes nouveaux constatés par le réseau médical. Estiment qu'il existe une collusion entre les politiques et les porteurs de projets (pression sur les élus locaux). S'inquiètent de la disparition des petites communes alors que les éoliennes resteront. Il faut trouver d'autres énergies renouvelables.	42 – 43 – 44 - 45
CC 10	Mme FAUDRY Anne-Marie Châtain 86	L'implantation de ces éoliennes constituera la ruine du paysage culturel associé à un effet négatif sur le prix de l'immobilier. Cela engendrera un dépeuplement et ainsi la mort des campagnes. Elle	42 – 43 - 44

		s'inquiète de l'impact des lumières clignotantes.	
CC 11	M. Mme ZUSTIN Châtain 86	Nouveaux habitants à Châtain (2012), malgré leur demande auprès du notaire, il leur a été signalé qu'aucun projet d'implantation n'était prévu pour la commune. Ils seront à proximité de deux éoliennes à moins d'un Km et de 3 autres à moins de 2 Km. S'ils avaient eu connaissance de ce projet, ils n'auraient jamais acheté. Ils estiment que la vue depuis leur domicile sera impactée. Ils considèrent que c'est une grosse erreur d'implanter ces machines de production intermittentes, ruineuses anti-écologique, dangereuses pour la santé et destructrices du paysage, de la nature et du patrimoine. Ils ont joint à leur courrier une carte locale du site Pégase reprenant les permis de construire éolien (peu lisible).	43 -44 – 45 - 46
CC 12	Mme BILLAUD Donate Châtain 86	Ces éoliennes dénatureront le paysage. Ne veut pas de lumières clignotantes dans le ciel. Relève l'inefficacité de ces machines peu productives dans cette région disposant de peu de vent. Dévaluation des biens immobiliers. En page jointe, un feuillet s'adressant au public leur proposant d'objecter à ce projet. Figure également sur ce document les éléments de langage à adopter pour répondre à l'enquête publique et l'invitation à participer à une réunion d'information le 20 janvier à 20H00 à la mairie de Surin.	43 – 45 -
CC13	M. Mme PROSZENUCK Jean-Marie Châtain 86	Idem que le courrier ci-dessus avec la notion de destruction des oiseaux migrateurs.	41 – 43 - 45
CC 14	M. MARTIN Fabrice Asnois 86	Propriétaire d'une résidence secondaire (moulin) à Asnois et président de l'APEPCA fait état de l'aménagement de la vallée de la Charente pour rendre attractif ce lieu. Il dénonce ce projet sur plusieurs points et fait les remarques suivantes. Toute la vallée se retrouve coiffée d'éoliennes. Le chemin de randonnée reliant Châtain décrit dans l'étude d'impact comme peu fréquenté et en cul de sac ne reflète pas la vérité et en réalité sujet à des mesures de covisibilité entre autres au niveau du château de Beauregard. Le montage photographique ne reflète pas la réalité. Il mentionne également la non prise en compte du point de vue panoramique « des Villanières ». Cette personne conteste le rôle d'attrait des parcs éoliens pour les touristes. Egalement il s'interroge sur la capacité de masquage des machines par les haies dans le temps, faisant référence au comportement de certains agriculteurs arrachant les arbres et les haies. Un autre point soulevé concerne le couloir de migration qu'il juge principal et non secondaire comme mentionné dans l'étude. Plusieurs milliers d'oiseaux empruntent cet axe de migration et quid de la perturbation engendrée par tous ces parcs. Un autre point concerne la présence éventuelle d'outardes canepetières. Sur les risques de mortalité des chiroptères, il n'est pas pris en compte des infrasons, risque négligeable ? Il en est de même pour la flore, a-t-elle été prise en compte ? Il estime que les études sont tournées pour être favorables au porteur de projet. Pour l'être humain, fait état de risques liés aux flashes, engendrant des perturbations telles qu'insomnies, acouphènes présentés par plusieurs études. La construction de ce parc paraît néfaste aux relations entre les gens, divisant les pour et les contres. Les promoteurs font miroiter de l'argent facile, l'occasion d'être en conflits d'intérêts par les édiles. C'est un projet clivant pour les populations de ces	41 – 42 -43 – 44 - 45 - 46

		communes. Le rédacteur de ce courrier n'est pas contre les énergies renouvelables mais indique que l'éolien est une impasse technologique. Il préfère le photovoltaïque sur les hangars agricoles, la méthanisation et l'énergie hydraulique. Il y avait un moulin tous les Km sur la Charente. Il prescrit les économies d'énergie.	
CC 15	M. Mme LORD Mickael, Jennifer Châtain 86	Ce projet va défigurer le paysage. Etant primo arrivants nous trouvons le paysage agréable. Les gens vont fuir les éoliennes et cela entrainera le déclin de la population. Les éoliennes vont ruiner la belle vue du pont et de l'église romane. Il est difficile de comprendre que l'on ne peut pas choisir la couleur des portes de maison pour préserver le patrimoine et que l'on érige de telles structures géantes visibles de très loin.	43 - 44
CC 17	Mme POWELL Sarah Châtain 86	Thérapeute holistique (Bonnifont Bien-Etre) à Châtain, je suis contre ce projet qui va mettre en péril mon activité. Mes clients viennent pour trouver calme repos et sérénité. La vue de ces machines ruinant le beau paysage naturel empêchera les clients de venir. Mes clients iront ailleurs et cette situation sera néfaste pour la commune dans le cadre de son développement commercial. Avec ces machines, je n'ai plus d'espoir. Besoin de développer la commune par l'apport de « sang neuf ». Je joins à mon courrier une pétition de 11 signatures de personnes et 3 courriels reçus d'Angleterre contre ce projet. Marque PC 1	43 - 44 -
CC 18	Mme JOYEUX Henriette Châtain 86	Ce projet ruinera le paysage naturel et les vues ouvertes. <u>NB</u> : Cette lettre a été remise par Mme POWELL Sarah.	43
CC 19	Mme JOYEUX Marie-France Champagne Mouton 16	Ce projet ruinera le paysage naturel jusqu'ici conservé. Effets sur les ventes de maisons. Effet dissuasif sur l'installation de jeunes dans la commune. <u>NB</u> : Cette lettre a été remise par Mme POWELL Sarah.	43
CC 20	Mme JOYEUX Annick Châtain 86	Je suis contre car ses machines domineront le beau village. <u>NB</u> : Cette lettre a été remise par Mme POWELL Sarah.	43
CC 21	M. JOYEUX Yves Châtain 86	Je m'oppose à ce projet car ce sera la ruine de notre paysage naturel et des belles vues ouvertes. Ces machines domineront le village. Les lumières clignotantes seront perturbatrices. Les éoliennes sont inefficaces en raison de leur faible production et de l'impossibilité de stocker l'électricité. Effets négatifs sur le tourisme, les commerces. Besoin de développer la commune par l'apport de « sang neuf ». Effet perturbateur sur la migration des oiseaux et des ondes radio. Pollution irréversible des terrains. <u>NB</u> : Cette lettre a été remise par Mme POWELL Sarah.	41 - 42 – 43 - 44
CC 22	Mme JOYEUX Sylvie Châtain 86	Je m'oppose à ce projet parce que les éoliennes sont inefficaces. Des structures aquatiques seraient préférables. <u>NB</u> : Cette lettre a été remise par Mme POWELL Sarah.	45
CC 23	M. JOYEUX Constant Châtain 86	Ne veut pas de la présence d'éoliennes en face de son domicile, celles-ci abimant la perception du paysage. Cela me rend malade. Elles ne sont pas efficaces. Ne veut pas revivre la lutte passée ayant eu lieu pour l'enfouissement de déchets sur la commune. Cela n'a amené que le malheur. <u>NB</u> : Cette lettre a été remise par Mme POWELL Sarah.	43
CC 24	Mme JOYEUX Irène Champagne Mouton 16	Je m'oppose à ce projet apportant des nuisances et ruinera le paysage naturel jusqu'ici préservé. Effet sur les ventes de maisons et l'installation de jeunes dans nos communes.	43 - 44

		<u>NB</u> : Cette lettre a été remise par Mme POWELL Sarah.	
CC 25	M. Mme ALLOITTEAU J.L. Asnois 86	Propriétaire du château de la Roche depuis plus de quinze. Cet élément du patrimoine a bénéficié par ses propriétaires d'une rénovation et d'investissement en gîte. Ils sont inquiets du devenir de cette région avec l'implantation du parc éolien (tourisme et commerce). S'interroge aussi sur la dépréciation de leur bien ainsi que pour de nombreux autres édifices sur leur commune. Ont l'impression d'être bafoués suite aux promesses de prise en compte de la protection du patrimoine architectural, environnemental et de la biodiversité.	41 - 43 - 44
CC 26	Association RAPASSE représentée par M. GAUTHIER S. Saint-Laurent-de-Céris 16	Cette association relève un réel sentiment d'encerclement et de dévalorisation des habitants ruraux du fait de l'implantation de nombreuses zones éoliennes. Il s'agit de la transformation du paysage dont la zone rurale est victime (qualifié de sous citoyens) alors que les grandes villes et certaines régions riches en sont exemptées. Il faut conserver la qualité du paysage et du bâti décrit comme reposant, simple, naturel. Les éoliennes feront fuir les habitants et seront un repoussoir aux primo arrivants. Cela engendrera une baisse de l'immobilier (références étude de la LSC et CAA de Rennes, Angers). Les retombées financières ne sont qu'illusions. C'est le citoyen qui paie en raison du mécanisme de péréquation. Cette situation entrainera de dangereux clivages entre les habitants. Les éoliennes sont dangereuses pour l'avifaune, créant une surmortalité (moyenne 33 oiseaux migrants en France). Les efforts d'évitement consentis par les oiseaux entraînent la mort par épuisement. Les chiroptères sont également victimes soit directement soit par barotraumatisme. Les éoliennes sont dangereuses pour l'homme en raison des basses fréquences émises. Les rendements officiels de l'éolien sont ridicules et obligent à faire fonctionner les centrales gaz ou charbon. Si production excédentaire, vente du MWh à un prix négatif mettant en péril EDF. La location du terrain rapporte plus que le prix de vente à l'Ha. Pourquoi ne pas l'acheter ? La somme de 50000€ pour le démantèlement est ridicule. Les techniques de démantèlement ne sont pas adaptées (explosif). Nous pourrions donner bien d'autres arguments contre l'éolien. Nous nous réjouissons de la réussite de la manifestation de décembre à Confolens (500 personnes). Suite à celle-ci, le Conseil Départemental de la Dordogne a voté une motion contre les éoliennes là où elles altèrent le paysage et clivent la population. Il en est de même pour la Vienne. <u>PS</u> : (De manière manuscrite) Je note que le CE fait passer les personnes intéressées une par une contrairement aux textes réglementaires lesquels stipulent que l'on reçoit « le public ». Il n'y a rien de confidentiel ici et le public NE PEUT AINSI pas ETRE INFORME CORRECTEMENT, ni ETUDIER les volumineux dossiers. Cette procédure est abusive et anti-démocratique.	34 - 41 - 42 – 43 – 44 – 45 - 46
CC 27	Mme GAUTHIER Chantal Saint Laurent de Céris 16	Je suis totalement opposée à l'implantation de nouvelles éoliennes dans le sud Vienne. Chaque village semble impacté au départ dans le secret. Nous sommes tardivement informés. J'ai le sentiment qu'on impose la dégradation de mon cadre de vie. Cernés de projets, la campagne sera défigurée (destruction des chemins et suppression des haies). Les lumières rouges sont visibles à plus de 10 Km. J'estime que l'inscription sur registre n'est pas démocratique. Il exige une certaine confiance en sa propre capacité de rédaction.	43 – 45 - 46

		Cela rebute nombre de citoyens et les empêche de s'exprimer. Pourquoi ne pas avoir recours au référendum local ?	
CC 28	M. GAUTHIER, Serge Saint Laurent de Céris 16	Je suis totalement opposé à l'implantation de nouvelles éoliennes en sud Vienne. Lors de l'emprunt des chemins de randonnée, ces machines par leur gigantisme vont défigurer le paysage. Le patrimoine rural, à développer, est le seul moyen d'attirer de nouveaux habitants et de dynamiser la région. Préservons l'environnement rural.	41 – 42 - 45
CC 29	M. LUCQUIAUD Régis Château-Garnier 86	Elu de la commune de Château-Garnier, soutient toutes les associations d'opposants dans leur combat contre les éoliennes. Fait état d'impacts sur : la réception hertzienne, la santé, le bruit, la désertification des villages, sur l'immobilier.	42 - 44
CC 30	M. VIERNE C. Marigny Brizay 86	En raison de la mobilisation d'opposants, n'ayant pu vous rencontrer et accéder aux dossiers, je tiens à émettre un avis sur ce projet. Je suis propriétaire de gîte (labellisé 3 épis) distant de 900 mètres et a 4 à 8 Km de parcs éoliens dans le nord Charente. Les touristes venant de régions où existe l'éolien ne paraissent pas perturbés par ces « grandes machines à vent ». Le paysage depuis bien longtemps connu des modifications (clochers, pylônes, silos, château d'eau, etc..). Il est agréable de pouvoir bénéficier des découvertes technologiques qui demandent consommation électrique. Non l'éolien ne fait pas fuir les touristes. Les locations progressent, le confort aussi. Je suis pour la progression de l'éolien en toute connaissance de cause.	43 – 44 - 45
CC 31	M.Mme DELAPLACE Blanzay 86	Le sud Vienne est défiguré par ces projets éoliens sans concertation avec les habitants. Pot de fer contre pot de terre. Région sacrifiée qui a beaucoup investi dans le patrimoine touristique. Comprend le besoin d'énergies renouvelables mais trouver plutôt une consommation raisonnée. L'électricité éolienne n'est pas stockable et engendre de nombreuses nuisances.	43 – 44 - 45
CC 32	Mme GARRATT Annette Blanzay 86	250 éoliennes dans un rayon de 30 Km autour de Civray. Destruction du paysage, baisse de l'immobilier, du tourisme et ainsi de l'économie locale. Destruction de la qualité de vie de ses habitants. C'est un danger pour les oiseaux. C'est du profit pour quelques-uns.	41 – 42 – 43 44 - 46
CC 33	M. GARRATT Ray Blanzay 86	Trop de projets qui vont détruire notre belle campagne. Cela va impacter le tourisme avec un impact négatif sur les biens immobiliers. Beaucoup d'étrangers sont venus s'installer (GB) pour le calme. Ils sont contributeurs de l'économie. Les seuls bénéficiaires seront les promoteurs et les propriétaires fonciers. Il faut faire preuve de bons sens. L'OMS recommande la distance de 1500m d'éloignement alors que je serais à 500m.	42 – 44 - 46
CC 34	M. DU CHAMBON Gauthier Blanzay 86	Impact sur le tourisme, les commerces (hôtel, gîte, camping, artisan, école, etc..). Aucun avantage pour les habitants de Châtain. Les notaires annoncent une baisse jusqu'à 40% de la valeur des biens. Egalement, nuisances sonores, visuelles, atteintes à la santé (maux de tête, de ventre, sommeil, dépression, etc...). Pollution irréversible des sols. Impacts cumulés de ces nombreux parcs en sud Vienne et nord-Charente. Dossier peu transparent et manque de visibilité du projet me paraissent particulièrement choquants.	41 - 42 – 43 – 44 - 45
CC 35	Mme GUIONNET Léonne St Pierre- excideuil 86	Sud Vienne dénaturé par ces projets sans aucune concertation entre les communes mais avec l'aval des élus. Entreprises privées écoulant la production allemande d'éoliennes dont les allemands ne veulent plus. Les communes sont « arrosées » et pourquoi ne pas acheter les	41 - 44 – 45 - 46

		terrains au prix de la terre. La production éolienne est dérisoire. Patrimoine que l'on restaure à grand frais pour en faire un atout touristique condamnés par tous ces projets archaïques. On ne voit que des éoliennes. Ne détruisons pas un écosystème déjà fragilisé. Donnons à nos chercheurs les moyens de trouver une énergie propre.	
PS 1		Pétition contre les parcs éoliens de Genouillé et Châtain/Surin comportant 42 signatures. Marque CS 50	
PS 2	Environnement Confolentais et Charlois Pleuville 16	Pétition contre l'implantation de parcs éoliens dans le Charlois et le Confolentais comprenant 952 signatures. Document remis en même temps que la marque CS 51	
PC 1	Mme POWELL Sarah Châtain 86	Pétition organisée par « Bonnifont Bien Etre » comportant 11 signatures et trois courriels en provenance d'Angleterre. Refus de l'implantation des machines dans un environnement naturel, lieux de paix et de détente. Fuite des clients. Marque CC 17	

- En raison d'avis souvent identiques portés par le public, je vous propose de faire une réponse par rubrique comme proposée ci-dessous. Pour les questions particulières il sera fait une réponse individuelle.

➤ 1 - IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL :

- Eoliennes trop proches des éléments boisés selon prescriptions Eurobats.
- Atteintes pour les chiroptères - La chaleur de la nacelle attire les insectes et par définition les chiroptères qui s'en nourrissent.
- Eoliennes se situant dans un couloir de migration (grues cendrées...) entraînant une importante mortalité générée par le stress et les efforts consentis pour se regrouper.
- Interrogation sur la présence d'outardes canepetières.
- Présence faune et avifaune (présence du Buzard cendré).
- Modification des chemins et coupe des haies.
- Présence de béton dans le sol.
- Protection des eaux de surface et souterraines
- Protection de la flore et de la faune lors travaux, présence d'orchidées.

➤ 2 – IMPACT SUR LE MILIEU HUMAIN :

- Bruit continu des aérogénérateurs.
- Distance de 500 mètres pour les habitations trop faible.
- Maladies liées à l'éolien (stress, dépression, effet stroboscopique, syndrome éolien, acouphènes, etc...).
- Présence d'infrasons, gêne pour les personnes Hyper Electro Sensible,
- Vibrations par le sol.
- Effet nocébo.

- Exposition à la lumière provoquée par le balisage aérien. Peut-on installer un balisage n'impactant pas les habitants dans un rayon raisonnable (mettre des secteurs comme pour la signalisation maritime).
- Pollution visuelle permanente.
- Etude de l'ANSES (Affsset)

➤ **3 – IMPACT SUR LE PAYSAGE :**

- Implantation des parcs sans plan cohérent. Gigantisme des machines.
- Etudes minorant les impacts sur le paysage et le patrimoine bâti. Les éoliennes sont-elles capables d'être intégrées dans le paysage qui n'a cessé de se modifier dans le temps ?
- Efficacité des dispositifs d'atténuation de visibilité des machines (plantations).
- Présence de nombreux monuments historiques.
- Chemins de randonnée dévalués.
- Vallée de la Charente comptant de nombreux parcs ou projets.
- Effet d'encerclement par la présence de plusieurs parcs éoliens.
- Trop de parcs dans le sud Vienne et le nord Charente.

➤ **4 – IMPACT SUR LE CADRE DE VIE ET LE COMMERCE ET LES BIENS:**

- La présence d'éoliennes fait-elle fuir le touriste et la population ?
- Baisse des investissements dans l'immobilier et dévaluation des biens.
- Baisse d'activité des commerces locaux (artisans, notaires, gîtes, etc..).
- Travail pour les entreprises de construction locales. Filière de formation du personnel de maintenance.
- Pourquoi le promoteur n'achète pas le terrain au lieu de louer cher par rapport au prix du terrain agricole ?
- Qu'en sera-t-il des perturbations liées à la réception TV ou radio ?
- L'implantation des parcs éoliens crée la discorde entre la population.
- Gêne dans la pratique de pilotage pour les aéroclubs locaux.

➤ **5 – FILIERE EOLIENNES :**

- Le contexte énergétique en France. Energie produite trop chère.
- C'est le consommateur qui paie, subventions – escroquerie.
- Energie intermittente obligeant à compenser par de la production d'énergie fossile.
- Ce n'est pas un bon moyen pour la transition énergétique. Production d'énergie verte.
- Les éoliennes sont entrainées électriquement quand il n'y a pas de vent.
- L'énergie éolienne est une impasse technologique.
- Il vaut mieux construire des réacteurs nucléaires à « sels fondus ».
- Il faut trouver de vraies énergies renouvelables.
- Capacité de production atteinte par la région selon le SRE (525 MW).
- Dans certains pays, l'implantation d'éoliennes est arrêtée.
- Un parc éolien peut-il être attractif et rentable ?
- Revenus pour les collectivités et propriétaires du foncier.
- Pourquoi n'y a-t-il pas de référendum pour l'implantation de ces parcs ?

➤ **6 – PARC EOLIEN « BOIS MERLE » :**

- Absence d'avis de l'Autorité Environnementale.
- Charte de l'environnement applicable pour ce parc.
- Les études figurant dans le dossier sont considérées non objectives et partiales (avifaune nicheuse, flux migrants et chiroptères).
- Photomontages tronqués.
- Les effets cumulés n'ont pas été étudiés. Prérégulation de ce projet.
- Effet de saturation. Absence de photomontage à partir du point de vue « Les Villanières » à Châtain.
- Erreur sur l'étude d'impact a/s chemin de randonnée avec vue sur le château de Beaugard.
- Proximité de la base aéromodélisme des éoliennes E1, E2, E3, E5. Option déplacement de ce terrain.
- Proximité de « La vallée des singes ». Interrogations sur le bien-être des primates et l'impact sur les visiteurs.
- Eolienne N° 8 trop proche de la RD 35 en cas de chute d'un élément.
- Manque d'informations sur l'avancement du projet.
- Projet d'implantation de ce parc non signalé par le notaire lors achat maison.
- Voisin limitrophe du parc demande le rachat de sa maison. Diminution de la facture d'électricité à hauteur du préjudice subi.
- Situation de prise illégale d'intérêt.
- Capacité financière du porteur de projet. le montant de 50000€ par éolienne pour le démantèlement paraît peu élevé selon devis présenté. A qui reviendra la charge du démantèlement en cas de cessation activité de la SAS « Bois Merle » ?
- Questions particulières soulevées par l'association ECC dans son mémoire (feuilles 2 à 10).

➤ **Vous trouverez en pièces jointes, la copie des différents avis, courriers et mémoire reçus au cours de cette enquête publique. Vous voudrez bien apporter les réponses aux interrogations ci-dessus. Les avis ainsi que vos réponses seront consignés dans le rapport d'enquête.**

➤ **Je me permets de vous rappeler que selon les dispositions de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, vous disposez d'un délai de 15 jours pour me faire part de vos observations.**

➤ **Je vous prie d'agréer madame la responsable de projets, mes salutations distinguées.**

Fait à Poitiers, le 13 février 2017
Jean-Claude CLARET

